

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 16 novembre 2021

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 9

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HERRMANN Daniel, HEIMBURGER Michel, ZIMMERMANN Bruno, LANOIS Fabienne, ZULIANI Catherine, ROUVE Muriel, SCHERRER Didier, MOALIC Flore, MANSUY Joël.

Membre absent excusé : HAGER Marc, BOUCHOIT Karima.

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Cérémonie de la Commémoration du 27 novembre.

La traditionnelle cérémonie de la Commémoration aura lieu samedi 27 novembre, au Col du Hundsruck. Une délégation d'élèves ainsi que des professeurs du Lycée Janson de Sailly seront également présents. Suite aux contraintes sanitaires, le marché de Noël sera annulé et de ce fait, le verre de l'amitié aura lieu au restaurant la Framboiseraie. En raison de la dissolution du centre de première intervention de Bourbach-le-Bas en avril 2020, la clique a changé de statuts et fait maintenant partie de la réserve communale de sécurité civile. La prestation de la clique pourra toutefois être maintenue, à condition de verser une petite contrepartie financière. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 100,00 € pour chaque prestation.

2) Fête de Noël des Aînés.

En raison des contraintes sanitaires, il a été décidé pour cette année, d'offrir un colis composé de différentes gourmandises, à la place du traditionnel repas. Un petit mot accompagnera celui-ci qui sera illustré par les élèves de l'école maternelle. La confection et la distribution des colis seront du ressort de l'équipe municipale.

3) Travaux à l'école maternelle.

Des travaux de peinture des murs viendront rafraîchir la salle de classe de l'école maternelle. La conseillère municipale Flore Moalic propose à l'équipe, d'orienter son choix vers un produit de type projeté pailleté. Le choix des coloris reste à l'appréciation de l'enseignante. Les travaux seront entrepris pendant les prochaines vacances scolaires de février. La durée

prévisionnelle est estimée à deux jours. Après consultation des devis, c'est l'entreprise Sondenecker de Didenheim qui a été retenue. Son offre s'élève à 2 315,00 € H.T. en raison du geste commercial obtenu par la conseillère en charge de ce dossier.

4) Recensement de la population.

Monsieur le maire informe l'assemblée, que le recensement de la population aura lieu en janvier prochain. Une annonce de recrutement recherchant un agent recenseur, sera publiée très prochainement.

5) Plantation de la haie vive.

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'opération Gerplan 2019, une haie vive sera plantée prochainement, le long de la route Joffre, à la sortie du village en direction de Masevaux.

6) Gîtes communaux.

Monsieur le maire informe que la livraison du sauna et de la salle de repos a été faite par la Sté Mandra. En raison de son poids, le déchargement a été plus compliqué que prévu et le matériel communal étant insuffisant, une aide complémentaire par un engin de levage a été nécessaire. Celui-ci appartenait à l'entreprise de couverture travaillant pour un particulier juste à côté de la mairie. D'un point de vue financier le règlement interviendra fin mars, afin que la subvention puisse être perçue sur le même exercice comptable. Au courant de la période hivernale, la coupe de bois sera entreprise par l'agent communal, suivie de la création du chemin d'accès et pour finir les fondations et l'assemblage des structures.

7) Chaufferie collective.

Monsieur le maire explique que le moteur de la sous station de la chaufferie collective à l'église, connaît depuis le début de son installation, des problèmes techniques. Après plusieurs négociations avec la Sté Vonthron en charge de l'entretien, celle-ci détecte et admet enfin que le moteur n'était pas branché. Suite à ce diagnostic, le chauffage fonctionne à nouveau correctement.

8) Participation aux frais de déplacement kilométrique.

Monsieur le maire explique que les élus sont amenés dans le cadre de leurs missions, à participer à des réunions organisées à l'extérieur, pouvant même aller au-delà de notre département. Après différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser à compter de cette mandature aux élus n'ayant pas d'indemnités de fonction, une participation pour les frais kilométrique, selon le barème en vigueur.

9) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 22 septembre 2021 par Maître Hassler Frédéric, notaire à Wittelsheim.

Propriétaires : Epoux Genoudet Julien

Parcelles : n° 286, 287, section n° 4 d'une contenance de 46 ares 58 ca au lieudit « Chemin du Kohlberg&Superseck »
Prix : 210 000,00 €
Acquéreur : Mme Supper Aurore & M. Zimmermann Cédric
La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 29 septembre 2021.

- b) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 3 novembre 2021 par Maître Hassler Frédéric, notaire à Wittelsheim.
Propriétaire : M. Bonnit Max
Parcelle : n° 199/151 section n° 3 d'une contenance de 04 ares 76 ca au lieudit « Rue des Buissonnets »
Vente adjudication, montant de la mise à prix: 70 000,00 €
La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 17 novembre 2021.

Décision modificative n° 2 au budget communal 2021

Monsieur le maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustement comptable. La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer les virements de crédits ci-dessous. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les rectifications comme suit :

Budget principal de la commune

| Section F/I | Nature D/R | Compte | Intitulé | Signe | Montant |
|--------------------|-------------------|---------------|-----------------------------------|--------------|----------------|
| F | D | 6218 | Autres personnel extérieur | + | 5 400,00 |
| F | D | 6413 | Personnel non titulaire | + | 10 850,00 |
| F | D | 64168 | Autres emplois d'insertion | + | 1 100,00 |
| F | D | 6455 | Cotisation assurance du personnel | + | 1 200,00 |
| F | D | 6475 | Médecine du travail | + | 500,00 |
| F | D | 61558 | Entretien autre biens mobiliers | - | 3 050,00 |
| F | D | 6232 | Fêtes et cérémonies | - | 10 400,00 |
| F | D | 6574 | Subventions aux associations | - | 5 600,00 |

Adjudication d'une maison d'habitation

Monsieur le maire explique avoir été contacté par Maître Hassler Frédéric notaire à Wittelsheim, qui l'informe que la maison située au 4 rue des Buissonnets, parcelle : n° 199/151 section n° 3 d'une contenance de 04 ares 76 ca est en vente adjudication. Le montant de la mise à prix s'élève à 70 000,00 €, la commune ne souhaite pas exercer son droit de préempter.

Divers

Projet de territoire en transition

Comme convenu lors de la réunion du conseil municipal le 14 septembre dernier, la question, quant au choix de participer au projet de ce groupe de réflexion ayant pour thème un territoire en transition, sera fixée ce soir. Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité, décide que la commune participe à ce projet d'énergie citoyenne.

Arbres dangereux

Des arbres situés dans une propriété de type secondaire dans la rue du Schirm, causent un réel danger pour les maisons aux alentours. Après multiples recherches, le propriétaire a enfin répondu à notre appel téléphonique et s'engage à remédier rapidement à ce problème.

Projet campagne d'information

Un projet de campagne d'information et de sensibilisation visant les usagers de la route à respecter les hérissons, salamandres, grenouilles, afin de ne pas les écraser, pourrait voir le jour au sein de notre village. Après échange, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir ce projet.

Sentier pédestre de la rue du Felsenberg

Lors d'une opération journée citoyenne, le sentier reliant la rue du Felsenberg à la route Joffre (intersection de la rue des Buissonnets) a été rendu plus accessible en créant plusieurs marches. Or, en raison de la repousse de la végétation, celui-ci nécessite à nouveau un entretien afin de le rendre plus praticable.

Vélos électriques

Actuellement trois vélos électriques rencontrent un dysfonctionnement au niveau des batteries. En sachant que le coût unitaire est de 700,00 € pour le remplacement de la batterie, la question se pose, qu'elle solution envisager. Après différents échanges et à l'unanimité le conseil municipal décide, de mettre en vente ces trois vélos pour un prix unitaire situé entre 300,00 € et 400,00 € en l'état.

Décoration de Noël sur la façade de l'église

Le sujet de décoration de Noël en forme d'étoile sur la façade de l'église, nécessite pour son implantation, la location d'une nacelle élévatrice. Or aucune autre décoration ne requiert l'utilisation d'un tel engin. Dans ce cas, il a été convenu de remplacer la décoration de Noël en forme d'étoile, par des projecteurs qui diffusent en continu des images de Noël sur la façade de l'entrée de l'église.

Support de communication

La Sté Infos Commune basée à Cernay nous relance concernant la position de la commune, d'adhérer ou non, à cet nouvel outil de communication.

Logo de communication de la CCTC

La déléguée de la commission communication, informe l'assemblée que la Communauté de Communes de Thann-Cernay a opté pour le remplacement du logo, celui-ci étant consultable en mairie.

Pollution d'eau

Le réseau d'eau du secteur de Bourbach-le-Bas, Rammersmatt et environ a connu depuis le 10 novembre une importante suspicion de pollution à l'hydrocarbure. Une distribution d'eau en bouteille a été menée auprès de la population concernée. Nous n'étions pas concernés puisque notre réseau dépend d'un captage sur la rivière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 35.